

## **La nouvelle convention collective est signée**

Le mercredi 6 avril, l'AFPC et Postes Canada ont signé officiellement la nouvelle convention collective d'une durée de 46 mois. À moins d'avis contraire, les dispositions de la nouvelle convention entrent en vigueur immédiatement. Les augmentations de salaires sont rétroactives au 31 octobre 2004.

Le personnel de l'AFPC et du SEPC s'affaire à organiser, d'un bout à l'autre du pays, les assemblées pour tenir le vote sur la dernière offre finale que l'employeur a présentée le 17 décembre 2004. Nous prévoyons que ces assemblées commenceront à la fin de janvier. D'ici là, le syndicat enverra de la documentation aux membres et affichera de l'information sur les sites Web de l'AFPC et du SEPC. La documentation comprend :

- une analyse comparative des offres globales de l'employeur, y compris l'offre finale;
- le cahier d'information de la Société sur l'offre faite le 17 décembre ; et
- la trousse de vote sur l'offre finale.